

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

Membres

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic-
Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 27 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207090001

Accorder deux contrats de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada, pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 4 562 380,46 \$, taxes incluses (Contrat 1 : 2 437 470,00 \$ + Contrat 2 : 2 124 910,46 \$, taxes incluses), pour une durée de 36 mois - contrat 20A03. Dépense totale de 5 018 618,51 \$ avec les contingences (contrat 1 : 2 437 470,00 \$ + contingences de 243 747,00 \$, et contrat 2 : 2 124 910,46 \$ + contingences de 212 491,05 \$). Appel d'offres no 20-17861 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

“Original signé”

Christian Arseneault
Vice-présidence

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207090001

Accorder deux contrats de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada, pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 4 562 380,46 \$, taxes incluses (Contrat 1 : 2 437 470,00 \$ + Contrat 2 : 2 124 910,46 \$, taxes incluses), pour une durée de 36 mois - contrat 20A03. Dépense totale de 5 018 618,51 \$ avec les contingences (contrat 1 : 2 437 470,00 \$ + contingences de 243 747,00 \$, et contrat 2 : 2 124 910,46 \$ + contingences de 212 491,05 \$). Appel d'offres no 20-17861 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1M\$ pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en exposant les particularités de ce contrat de services professionnels et en détaillant les nombreux avantages de l'auscultation des conduites d'eau pour la planification des travaux. Puis, les responsables du dossier ont expliqué que cet appel d'offres a été d'une durée de 81 jours, notamment en raison des six addendas publiés en contexte de la COVID-19, dont celui visant à scinder le contrat en deux lots distincts. Il a été précisé que les valeurs par items du bordereau ont été conservées et qu'il s'agissait essentiellement d'ouvrir ce marché quasi monopolistique, en séparant dans un lot distinct les travaux nécessitant une interruption de l'alimentation en eau potable.

Bien que deux soumissions aient été reçues au terme de l'appel d'offres, l'une d'elles a été déclarée non conforme pour des raisons administratives puisque le soumissionnaire ne détenait ni son autorisation de l'AMP ni celle de la CNESST au moment de l'ouverture des soumissions. Aussi, il a été précisé que le seul soumissionnaire conforme avait obtenu la note de 84 % et que les addendas n'avaient eu aucun impact sur les prix obtenus, qui sont globalement ceux de l'estimé de contrôle, à 1 % près.

La Commission a néanmoins demandé au Service de clarifier l'état de ce marché, à savoir s'il s'agissait d'un marché pour lequel il existait un fournisseur unique ou si d'autres fournisseurs pouvaient effectivement soumissionner pour ces travaux impliquant une technologie brevetée. Aussi, la Commission a voulu obtenir un avis du Service de l'approvisionnement concernant la scission du contrat en deux lots par le biais d'un addenda. Les réponses reçues sont à la satisfaction de la Commission et le sommaire décisionnel a été clarifié à cet effet.

Au terme de son examen, la Commission a pu apprécier l'ensemble des informations reçues au sujet de cet octroi et statuer sur la conformité du processus d'appel d'offres pour ce contrat qui pourra être globalement conclu au juste prix.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1M\$ pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE207090001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.